Le premier trimestre de cette année 2021 est marqué par le lancement de nos campagnes d’évolutions statutaires annuelles, dont le calendrier a été respecté, afin que la crise sanitaire n’ait pas d’impact sur le déroulé de carrière de nos personnels.

**Les différentes campagnes d’évolution de carrière statutaire en cours ou à venir :**

* La campagne concernant **les listes d’aptitude (LA) aux promotions des personnels de la filière ITRF** a été clôturée le 5 Mars dernier au niveau de Sorbonne Université. L’examen des dossiers présentés au niveau Ministériel doit avoir lieu au 1er semestre de l’année considérée. La publication ministérielle de l’inscription aux listes d’aptitude est annoncée au plus tard pour le 15/06/2021.
* La campagne concernant les listes d’aptitude **aux promotions et aux avancements de grade (LA/TA)** a été lancée également pour les personnels de la **filière AENES**, la clôture des dossiers de candidature étant fixée au 26 Mars prochain.
* La campagne concernant les **tableaux d’avancements (TA) des personnels de la filière ITRF** sera quant à elle lancée en avril prochain
* La campagne des **entretiens professionnels AENES, ITRF et contractuels éligibles** sera quant à elle initiée à compter de la dernière semaine d’avril 2021
* Enfin, le mouvement des **mobilités intra-académique de la filière AENES et des ATRF** est ouvert sur AMIA du 17/03 au 09/04/2021
* S’agissant des personnels **Enseignants Hospitalo-Universitaires (HU),** la campagne concernant les **tableaux d’avancement** a été clôturée au niveau facultaire le 25 Février dernier, celle concernant la **Prime Investissement Unique 2021 (PIU)** ayant quant à elle été clôturée le 4 Mars dernier.

D’autre mesures sont attendues en faveur des personnels **HU**, et sont actuellement en cours de discussion entre l’Etat et les partenaires sociaux, dans le cadre du **Ségur de la Santé**, afin de valoriser les carrières des personnels concernés. Cette réforme d’envergure vise à développer l’attractivité des carrières des personnels HU, notamment par des mesures fortes de revalorisation indiciaire et indemnitaire. Nous vous tiendrons informés de la réforme envisagée et de son calendrier dès que celle-ci sera entérinée.

**Information concernant l’ensemble des personnels : il est rappelé que les reliquats de congés 2020 non versés au CET doivent impérativement être soldés avant le 30 Avril 2021, sous peine d’être perdus.**

Nous continuons à suivre de très près l’actualité règlementaire, importante en cette année 2021, au vu des réformes liées notamment à la loi de transformation de la fonction publique, promulguée en août 2019, et la loi de programmation de la recherche, promulguée le 24 Décembre 2020, dont la mise en œuvre nécessite la parution de nombreux décrets d’application.

L’ensemble des agents de la direction des ressources humaines est bien entendu disponible pour répondre à toutes les questions individuelles relatives au parcours professionnel de chacun au sein de la faculté de médecine.

**Vos interlocuteurs à la direction des ressources humaines***:*

Pour toute question relative paie/carrières : **votre gestionnaire RH**

Pour connaître votre gestionnaire RH :

Pour les personnels BIATSS : chef de service **Blandine Cazin** <blandine.cazin@sorbonne-universite.fr>

Coordinatrice de gestion: **Christine Amaures** <christine.amaures@sorbonne-universite.fr>

Pour les personnels HU : chef de service **Pascale Bechu** <pascale.bechu@sorbonne-universite.fr>

Pour toute question liée à la formation, à l’accompagnement à la mobilité, au télétravail, au recrutement : **Aurélie Baler** <aurelie.baler@sorbonne-universite.fr>

Directrice des ressources humaines : **Marie-Claude Dormieux** <marie-claude.dormieux@sorbonne-universite.fr>